

## Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0  
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

---

### AVIS PUBLIC

#### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ (RÉSULTAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE)

Je soussignée, Mélissa Charrette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, CERTIFIE QUE

1. Lors d'une séance du Conseil tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix a adopté le *Règlement sur les usages conditionnels n°674-2023*.
2. Le *Règlement sur les usages conditionnels n°674-2023* a pour effet d'abroger et de remplacer le *Règlement sur les usages conditionnels n°535-2012*.
3. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité ont pu demander que le *Règlement sur les usages conditionnels n°674-2023* fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
4. Le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement sur les usages conditionnels n° 674-2023* est de **1916**.
5. Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour que le *Règlement sur les usages conditionnels n° 674-2023* fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **203**.
6. Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de **0**.

Je déclare,

Que le *Règlement sur les usages conditionnels n° 674-2023* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX, CE 1<sup>er</sup> JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (01.05.2024).



---

Mélissa Charrette  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Charrette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 1<sup>er</sup> jour de mai de l'an deux mille vingt-quatre (01.05.2024)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-quatre (01.05.2024).



---

Mélissa Charrette  
Directrice générale et greffière-trésorière